



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025

DECISIONS

Le Conseil communal décide :

- 1. D'accepter le budget pour l'année 2026 tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 373'000.-.**
- 2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 31'000.- destiné à la création d'un collecteur d'eau de pluie au chemin du Vieux-Moulin.**

D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2025.

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot-Venzelos